Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212200125-20260702-2026_031A-DE

La Bouillie

DÉLIBERATION N°2026-031

STRATÉGIE FAMILLES – DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 25/06/2026
Date d'affichage : 25/06/2026

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal LEBRETON, maire.

Présents : BARBEDIENNE Jean-Luc, BLANCHARD Nadine, BOURGAULT Josiane, BOUTROUILLE Marion, BRICHORY Ludovic, CHRETIEN Dominique, GODE Christiane, GOURANTON Anne, HUON Nathalie, LEBRETON Pascal, LEFEBVRE Alexandre, POIRET Marion, POIRIER Pierre, URBAN Sylvain, ZOCCALI Martino

Secrétaire de séance : BRICHORY Ludovic

❖ **2026-031. Affaires générales – désignation d'un élu référent pour la Stratégie Familles**

M. le Maire rappelle que la stratégie familles est un engagement collectif pour améliorer les services aux familles sur tout le territoire de Lamballe Terre & Mer. L'évaluation de la précédente stratégie avait révélé la nécessité de renforcer la coordination entre les élus du territoire, les services et les familles.

Dans le cadre de l'adoption, fin 2025, de la stratégie familles 2026-2030 portée par la communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer, un élu référent doit être désigné. Il sera chargé d'être le relais de cette démarche et des besoins des familles sur notre territoire. Il aura donc pour missions de :

- Relayer les informations entre la commune et l'agglomération ;
- Identifier et transmettre les besoins locaux à l'agglomération ;
- Participer aux instances (plénières annuelles, groupes de travail thématiques) ;
- Servir d'interlocuteur privilégié pour toute question relative à la stratégie familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, le conseiller suivant pour représenter la commune dans le cadre de la stratégie familles : Pascal LEBRETON

VOTE :

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

BRICHORY Ludovic,

Secrétaire de séance

Le Maire,

Pascal LEBRETON

MAIRIE DE LA BOUILLIE (Côtes-d'Armor)